

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

12 août 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Acierco S.A. | 94605 | Koenig Finance S.A. | 94562 |
| Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l. | 94590 | Leadership Institute GmbH | 94600 |
| Airspeed Investments S.A. | 94585 | Lettres S.A. | 94595 |
| A.N.C. | 94608 | Logwin Service Luxembourg S.A. | 94580 |
| Audere Lux S.A. | 94581 | Manon S.A. | 94594 |
| Audhumla S.A. | 94572 | MEW, Messagerie Express Weiswampach SA | 94572 |
| Begelux S.A. | 94608 | New Brand Inv S.A. | 94588 |
| Betam International S.A. | 94591 | Pan European Credit S.A. | 94599 |
| Bowside Investments S.à r.l. | 94591 | Pan European Credit S.A. | 94594 |
| BP Bio Project Holding S.A. | 94607 | Pillet & Lamberts S.A. | 94562 |
| Butros Financial Development S.A. | 94606 | Renault Luxembourg S.A. | 94605 |
| Capital Investment Management Compa- ny | 94607 | Roper Luxembourg Holdings | 94564 |
| Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A. ... | 94594 | SCG STE Maurice 2 S.à r.l. | 94562 |
| DEGRAUX Jean-Paul S.C.l. | 94598 | Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l. | 94576 |
| Dingwall S.A. | 94606 | SCI Cessimo | 94581 |
| Duchy Investments S.A. | 94592 | S.C.l. Degraux | 94598 |
| Duchy Investments S.à r.l. | 94592 | SOFI European Investments I S.à r.l. | 94562 |
| Durillon S.A. | 94592 | SOF-VII European Holdings II, S.à r.l. | 94562 |
| Ecofiducia S.à r.l. | 94605 | Standard Life Investments Global SICAV | 94605 |
| Espirito Santo International S.A. | 94593 | Techford International S.A. | 94574 |
| Euroconfiserie et Alimentation S.A. | 94606 | TR & Associés | 94580 |
| European Cosmetic Group S.à r.l. | 94607 | Tyres Distribution International S.A. | 94592 |
| Everbox S.A. | 94599 | Vega | 94591 |
| Fipoluc S.A. | 94593 | Wichford VGB Holding S.à r.l. | 94608 |
| Floropal S.A. | 94608 | WPP Lux Delta Two, S.à r.l. | 94598 |
| Garage V. Schartz S.A. | 94593 | WPP Lux Delta Two, S.à r.l. | 94595 |
| Holpar S.A. | 94563 | WPP Lux Delta Two, S.à r.l. | 94595 |
| IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l. | 94600 | | |
| Imprimerie du Nord S.A. | 94600 | | |

SCG STE Maurice 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095183/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09293. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

SOFI European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095184/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09291. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

SOF-VII European Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Les comptes annuels pour la période du 7 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095188/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09282. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Koenig Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Pillet & Lamberts S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.467.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008095652/219/14.

(080109563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Holpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.866.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLPAR S.A.", ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite sous le numéro B 133.866 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de résidence à Luxembourg daté du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2962 du 20 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois millions cent vingt mille euros (3.120.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trois millions cent cinquante-deux mille euros (3.152.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de trente et un mille deux cents (31.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Renonciation de l'actionnaire actuel à son droit de souscription préférentiel et acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire et en nature;

3) Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions cent vingt mille euros (3.120.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trois millions cent cinquante-deux mille euros (3.152.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de trente et un mille deux cents (31.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire actuel ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trente et un mille deux cents (31.200) actions nouvellement émises, ont été souscrites

- à concurrence de vingt-deux mille sept cents (22.700) actions par Monsieur Jean Philippe HOTTINGER, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Hottingerstrasse 21, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 19 juin 2008, moyennant apport en numéraire.

- à concurrence de huit mille cinq cents (8.500) actions par Monsieur Michel CANELLO, demeurant à F-14340 Notre Dame d'Estrées, Manoir de l'Epinay, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 7 juillet 2008, moyennant apport en numéraire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. paragraphe 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à trois millions cent cinquante-deux mille euros (3.152.000,- EUR), représenté par trente et un mille cinq cent vingt (31.520) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. LAC/2008/29544. - Reçu quinze mille six cents euros, Eur 0,50% = 15.600,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095758/5770/73.

(080110431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Roper Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.391.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of July.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Roper Industries, Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America having its registered office at 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240 USA, registered with the State of Delaware, Office of the Secretary of State under number 0928578,

here represented by Raymond Thill, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Roper Luxembourg Holdings.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III.- Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Transitory dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Roper Industries, Inc., named above, and fully paid up in cash, therefore the total amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Paul J. SONI, born on October 31, 1958 in Timmins, Ontario, Canada, residing professionally at 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240, United States of America is appointed as type A manager for an undetermined duration; and

- Luc SUNNEN, born on December 22, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Roper Industries, Inc., une société de droit américain ayant son siège social au 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 0928578,

ici représentée par Raymond Thill, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I.- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Roper Luxembourg Holdings.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Roper Industries, Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille cent (2.100,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Paul J. SONI, né le 31 octobre 1958 à Timmins, Ontario, Canada, résidant professionnellement au 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de type A pour une période indéterminée; et

- Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg est nommé gérant de Type B pour une période indéterminée.

Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 juillet 2008, LAC/2008/29389. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095811/5770/413.

(080110357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

MEW, Messagerie Express Weiswampach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.781.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MEW S.A., Messagerie Express Weiswampach

Gruuss-Strooss, 67, L-9991 Weiswampach

Zimmermann

Un mandataire

Référence de publication: 2008095759/801016/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00515. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Audhumla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.750.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "AUDHUMLA S.A.", R.C. Luxembourg B 31 750, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc ELTER, then notary residing in Luxembourg, dated October 4, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 65 of 1990, page 3074.

The meeting begins at three p.m., Ms Cindy REINERS, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eighteen thousand (18,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Swedish Crowns each, representing the total corporate capital of eighteen million (18,000,000.-) Swedish Crowns are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change from the Holding 1929 status to the status of a fully taxable commercial company (Soparfi).
2. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The object of the Company is changed from that benefiting from the 1929 Holding company regime to that of a fully taxable company.

As a consequence Article 4 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has substantial and direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AUDHUMLA S.A.", R.C. Luxembourg B 31.750, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 65 de 1990, page 3074.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Mademoiselle Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) couronnes suédoises chacune, constituant l'intégralité du capital social de dix-huit millions (18.000.000,-) de couronnes suédoises sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement du statut de Holding 1929 au statut de société commerciale pleinement imposable (de type Soparfi).
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui bénéficiant du régime de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008, LAC/2008/27246. — Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095761/5770/113.

(080110422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Techford International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.215.

L'an deux mil huit, le seize mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TECHFORD INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L- L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 97.215, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant 18 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 899 du 13 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Jeannot MOUSEL, employé privé, demeurant à Belvaux.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot MOUSEL, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert avec effet au premier mai 2008 du siège social de L- L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin à L - 8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 4 des statuts de la société qui sera dorénavant libellé comme suit: "La société a pour objet l'acquisition, la vente la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre. La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. La société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger".

4. Révocation des administrateurs, administrateur délégué et commissaire aux comptes en fonction.

5. Nomination de International Allied Services S.A., Britanica Asset Management S.A. et Capital One S.A. en qualité de nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans.

6. Nomination de HMS FIDUCIAIRE S.à.r.l. en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

7. Modification des pouvoirs de représentations de la société qui sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature du président du conseil d'administration.

8. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au premier mai 2008, le siège social de la société de L- L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin à L - 8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger".

Quatrième résolution

L'assemble décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs, administrateur délégué, président du conseil d'administration et commissaire aux comptes en fonction à savoir:

- a) Monsieur Frans COEN (administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration).
- b) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED (administrateur).
- c) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED (administrateur).
- d) Montbrun Révision, S.à r.l (commissaires aux comptes).

Cinquième résolution

L'assemble décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués pour une période de 6 ans les nouveaux administrateurs suivants:

- a. INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., RCS Luxembourg B numéro 107.117, avec siège social à L 9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
- b. BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. RCS Luxembourg B numéro 107.480, avec siège social à L 9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
- c. CAPITAL ONE S.A. RCS Luxembourg B numéro 96.418, avec siège social à L 8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Intervention

Monsieur Jeannot Mousel, précité déclare par les présentes être le représentant permanent des trois sociétés ci-dessus nommées en qualité d'administrateur de Techford International SA.

Sixième résolution

L'assemble décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans:
- HMS FIDUCIAIRE S.à r.l. RCS Luxembourg B numéro 121.989, avec siège social à L 8010 Strassen, 270, route d'Arlon en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Septième résolution

L'assemble décide de modifier les pouvoirs de représentations de la société qui sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature du président du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jeannot Mousel, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008. LAC/2008/21152. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008095788/202/110.

(080110244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue de Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

In the year two thousand and eight, the twentieth day of May,

before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Schroder Property Investment Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Wilhelmstrasse 7, D-65185 Wiesbaden, registered with the Commercial Register at the Amtsgericht Wiesbaden under number HRB 13036 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Cécile Gadisseur, lawyer, professionally residing in 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal given in Amsterdam on 20 May 2008.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.436 (the Company). The Company was incorporated on 12 August 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 879 of 31 August 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 14 March 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 659 of 20 April 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all 125 shares in the Company, having a nominal value of EUR 1,000.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholders is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Insertion of a new article 9bis within the Articles in order to provide for the appointment of at least two persons by the board of managers to act on behalf of the Company in all matters within the daily management of the Company.

(3) Amendment of article 10 of the Articles in order to modify the signatory powers of the Company.

(4) Transfer of the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg and subsequent amendment of article 3 of the Articles.

(5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 9bis in the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 9bis. Executive Committee.** The board of managers shall create an executive committee (the Executive Committee) which shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters within the daily management of the Company.

The Executive Committee shall be composed of at least two persons appointed by the board of managers who shall be of sufficiently good repute and who shall be sufficiently experienced in relation to the type of business carried out by the Company (each a Dirigeant and together the Dirigeants).

The board of managers is entitled to revoke any Dirigeant with immediate effect and without any further justification. The Executive Committee shall meet as frequently as required.

Any Dirigeant is entitled to convene meetings of the Executive Committee by sending a convening notice to the other Dirigeants. Except in cases of urgency which shall be specified in the notice or when all Dirigeants are present or represented at a meeting of the Executive Committee, a notice of meetings of at least three (3) business days shall be given in writing, by fax, by telegram, by e-mail or in electronic form to each Dirigeant. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted and any relevant supporting material sufficiently detailed to inform each Dirigeant of the matters to be considered at such meeting.

Meetings of the Executive Committee will be duly held without prior notice if all the Dirigeants are present or represented at the relevant meeting.

Every meeting of the Executive Committee shall be held in Luxembourg or at such other place as the Dirigeants may from time to time determine.

One or more Dirigeants may participate in a meeting of the Executive Committee by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The minutes of the meetings of the Executive Committee shall be signed by two Dirigeants.

In case of urgency, a written decision is valid and binding as if adopted at a meeting of the Executive Committee which was duly convened and held, provided it is signed by all Dirigeants.

Such a written decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Dirigeants.

A valid quorum of the Executive Committee shall be the presence or the representation of at least two Dirigeants. A Dirigeant may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two Dirigeants are present at the meeting.

Decisions by the Executive Committee are validly adopted if approved by the majority of the Dirigeants who are present or represented at the meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the regulations of the Executive Committee (the Executive Committee Regulations). The Executive Committee Regulations shall set out the respective roles of the Dirigeants, the internal organisation of the Executive Committee, the Dirigeants' responsibilities, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their mandate or of the functioning of the Executive Committee."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10. Representation.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Subject to Article 9bis relating to the delegation of the daily management to the Executive Committee, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the ad hoc agent's responsibilities, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

The Company shall be bound by (i) the sole signature of the manager, in case of a single manager, (ii) the joint signatures of any two members of the board of managers, in case of plurality of managers, (iii) the individual signature of any Dirigeant, within the scope of the daily management of the Company or (iv) any other person to whom such signatory power has been delegated, within the boundaries of their tasks."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg to 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders. The address of the registered office may however be transferred within the limits of the municipality in which it is located by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed was worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und acht, am zwanzigsten Mai.,

vor dem unterzeichneten Notar Maître Paul Bettingen der seinen Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, hat,

ist erschienen die:

Schroder Property Investment Management GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz Postfach 1165, 65001 Wiesbaden, Wilhelmstraße 7, D-65185 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Wiesbaden unter der Nummer 13036, (die Alleingeschafterin),

vertreten durch Frau Cécile Gadisseur, Anwältin, mit Berufsanschrift in 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Amsterdam, am 20. Mai 2008.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung beim Register eingereicht.

Die Erschienene hält sämtliche Anteile an der Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., einer Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 102436 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 12. August 2004 durch notarielle Urkunde von Maître André Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations Nr. 879 vom 31. August 2004, gegründet. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 14. März 2007 durch notarielle Urkunde von Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Eich (Großherzogtum Luxemburg), im Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations Nr. 659 vom 20. April 2007 veröffentlicht, geändert.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Alleingeschafterin ist Eigentümerin aller 125 Gesellschaftsanteile, die einen Nominalwert von jeweils EUR 1.000,- haben und das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und nimmt damit die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 202-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner zuletzt abgeänderten Fassung, wahr;

II. Die Tagesordnung für die Beschlüsse der Alleingeschafterin ist folgende:

(6) Verzicht auf Ladung.

(7) Einfügung eines neuen Artikels 9bis in die Satzung, um wenigstens zwei Personen durch die Geschäftsführer zu ernennen, die die Gesellschaft bei täglichen Geschäften der Gesellschaft vertreten.

(8) Änderung des Artikels 10 der Satzung, um die Zeichnungsvollmacht der Gesellschaft zu ändern.

(9) Verlegung des Gesellschaftssitzes von der Avenue Charles de Gaulle 2-8, L-1653 Luxemburg in die rue de Höhenhof 5, L-1736 Senningerberg und anschließende Änderung des Artikels 3 der Satzung.

(10) Verschiedenes.

III. die Alleingesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verzichtet auf die Ladung und betrachtet sich als ordnungsgemäß geladen und erklärt, dass sie Kenntnis von der ihr im voraus übermittelten Tagesordnung hat.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, einen neuen Artikel 9bis mit folgendem Wortlaut in die Satzung einzufügen:

" **Art. 9bis. Geschäftsführender Ausschuss.** Die Geschäftsführer errichtet einen geschäftsführenden Ausschuss, der berechtigt ist, die Gesellschaft in allen zur alltäglichen Geschäftsführung gehörenden Angelegenheiten zu vertreten.

Der geschäftsführende Ausschuss besteht aus mindestens zwei geschäftsführenden Direktoren, die vom Geschäftsführerrat bestellt werden und über einen guten Leumund und hinreichende Eignung und Erfahrung auf dem Tätigkeitsfeld der Gesellschaft verfügen müssen.

Die Geschäftsführer können jeden geschäftsführenden Direktor mit sofortiger Wirkung und ohne Angabe von Gründen abberufen. Der geschäftsführende Ausschuss tagt so oft wie nötig.

Jeder geschäftsführende Direktor ist berechtigt, Sitzungen des Verwaltungsrats durch Ladung der anderen Direktoren einzuberufen. Jeder Direktor soll wenigstens 3 (drei) Arbeitstage im voraus schriftlich, per Fax, per Telegramm per E-Mail oder in elektronischer Form geladen werden; dies gilt nicht, wenn Dringlichkeit vorliegt, deren Umstände in der Ladung darzulegen sind, oder wenn alle geschäftsführenden Direktoren bei einer Sitzung des geschäftsführenden Ausschusses anwesend oder vertreten sind.

Sitzungen des geschäftsführenden Ausschusses ohne vorherige Ladung gelten als ordnungsgemäß abgehalten, wenn alle geschäftsführenden Direktoren in der entsprechenden Sitzung anwesend oder vertreten waren.

Die Sitzungen des geschäftsführenden Ausschusses finden in Luxemburg oder an dem Ort statt, den die geschäftsführenden Direktoren jeweils festlegen.

Ein oder mehrere geschäftsführende Direktoren können an einer Sitzung des geschäftsführenden Ausschusses per Telefonkonferenz oder mit Hilfe anderer ähnlicher Kommunikationsmittel, die es mehreren Personen erlauben, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren, teilnehmen, sofern das erforderliche Quorum erreicht wird. Wer über ein zugelassenes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnimmt gilt als anwesend.

Die Sitzungsprotokolle des geschäftsführenden Ausschusses sind von zwei geschäftsführenden Direktoren zu unterschreiben.

Bei Dringlichkeit ist ein Beschluss im Umlaufverfahren bindend und steht einem solchen gleich, der im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des geschäftsführenden Ausschusses gefasst wurde, soweit er von allen geschäftsführenden Direktoren unterschrieben wurde.

Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren von den einzelnen geschäftsführenden Direktoren unterschriebenen Dokumenten gleichen Inhalts gefasst werden.

Der geschäftsführende Ausschuss ist beschlussfähig, wenn mindestens zwei geschäftsführende Direktoren anwesend sind. Ein geschäftsführender Direktor kann mehrere seiner Kollegen oder Kolleginnen vertreten, soweit mindestens zwei geschäftsführende Direktoren in der Sitzung anwesend sind.

Die Beschlüsse des geschäftsführenden Ausschusses sind wirksam angenommen, wenn die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen geschäftsführenden Direktoren zustimmt.

Der Geschäftsführer oder die Geschäftsführer erlassen eine Geschäftsordnung für den geschäftsführenden Ausschuss (die Geschäftsordnung des geschäftsführenden Ausschusses). Die Satzung des geschäftsführenden Ausschusses legt die Aufgaben der jeweiligen geschäftsführenden Direktoren, die interne Organisation des geschäftsführenden Ausschusses, die zeitliche Dauer der Mandate und alle anderen maßgeblichen Bestimmungen für ihr Amt und das Funktionieren des geschäftsführenden Ausschusses fest."

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, Artikel 10 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 10. Vertretung.** Gegenüber Dritten vertritt der bzw. vertreten die Geschäftsführer die Gesellschaft in allen Angelegenheiten und nehmen im Namen der Gesellschaft alle Geschäfte und Handlungen vor, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen.

Soweit das Gesetz von 1915 und diese Satzung nicht ausdrücklich Befugnisse der Gesellschafterversammlung vorbehalten, fallen sämtliche Befugnisse in den Zuständigkeitsbereich des bzw. der Geschäftsführer(s).

Unter den Voraussetzungen des Artikels 9bis über die Übertragung der alltäglichen Geschäftsführung auf den geschäftsführenden Ausschuss kann der bzw. können die Geschäftsführer einem oder mehreren ad-hoc-Bevollmächtigten Intervollmacht für besondere Aufgaben erteilen.

Der oder die Geschäftsführer bestimmt die Befugnisse der ad-hoc-Bevollmächtigten, die Dauer der Bevollmächtigung und trifft (treffen) alle weiteren für seine Tätigkeit maßgeblichen Anordnungen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch (i) die alleinige Unterschrift des Alleingeschäftsführers, (ii) die gemeinsame Unterschrift zweier Mitglieder des Geschäftsführerrates bei mehreren Geschäftsführern, (iii) die alleinige Unterschrift eines jeden geschäftsführenden Direktors, soweit dieser im Rahmen der alltäglichen Geschäftsführung handelt, oder (iv) durch die Unterschrift eines zur Wahrnehmung eines bestimmten Geschäfts besonders Bevollmächtigten, soweit dieser im Rahmen seiner Bevollmächtigung handelt."

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, den Gesellschaftssitz von 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg nach 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg zu verlegen.

Die Alleingesellschafterin beschließt daher, den Artikel 3 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann in jedem anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Anteilseigner verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann jedoch innerhalb der Grenzen der Gemeinde, in der er liegt, durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer(s) verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Filialen in Luxemburg und im Ausland errichten."

Kostenvorschlag

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr 1.500,- EUR (eintausend fünfhundert Euro) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Erschienenen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ebenfalls auf Antrag der Erschienenen die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum oben genannten Datum in Senningerberg erstellt wird.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieser und Wir, der unterzeichnete Notar, die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Cécile Gadisseur, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, LAC/2008/21159. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008095789/202/236.

(080110226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Logwin Service Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008095640/213/11.

(080109598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

TR & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 140.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008095635/7241/11.

(080109836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

SCI Cessimo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg E 1.199.

Les statuts coordonnés de la société au 26 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008095637/243/13.

(080109813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "RVA CAPITAL RISQUE S.A.", une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 32.876);

ici représentée par:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 mai 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "AUDERE LUX S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2009.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société "RVA CAPITAL RISQUE S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
 - Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né à Ascoli Piceno (Italie), le 03 août 1973, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
 - Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de société, né à San Dona di Piave (Italie), le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, né à Oum Toub Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

5. L'adresse de la Société est établie au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.F. RIES-BONANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9304. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008095802/239/218.

(080110086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Airspeed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.411.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 30 juin 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AIRSPEED INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter,

ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 6 juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC/2008/29557. — Reçu deux cents euros Eur 0,5% = 200,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095800/5770/154.

(080110614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

New Brand Inv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.368.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- La société "MOOD INV S.A.", une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

ici représentée par:

Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

2.- La société "AUDERE LUX S.A.", une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

ici représentée par:

Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise dénommée: "NEW BRAND INV S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein, le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1.- La société "MOOD INV S.A.", prédésignée, mille trois cent quatre-vingt-quinze actions | 1.395 |
| 2.- La société "AUDERE LUX S.A.", prédésignée, mille sept cent cinq actions | 1.705 |
| TOTAL: TROIS MILLE CENT actions | 3.100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

94590

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona di Piave (Italie), le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né à Ascoli Piceno (Italie), le 03 août 1973, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Régis DONATI, expert comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. SCHEIFER-GILLEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9363. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008095801/239/133.

(080110093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52339 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008095624/211/11.

(080109667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2008

M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VEGA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008095500/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Betam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008095494/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Bowside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.848.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 juin 2008

L'associé unique décide de nommer la société KPMG Audit avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 Décembre 2005.

Luxembourg, le 27 juin 2008

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008095523/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Duchy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Duchy Investments S.A.).**

Capital social: EUR 3.000.031.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.282.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 juin 2008

L'associé unique décide de nommer la société KPMG Audit avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 Décembre 2005.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008095525/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Durillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 66.521.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008095493/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.893.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
T.D.I., Tyres Distribution International
Gruuss-Strooss, 67, L-9991 Weiswampach
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008095815/3491/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00514. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.098.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008095492/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Garage V. Schartz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 97.823.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2008

L'assemblée informe que le commissaire de la société GARAGE V. SCHARTZ S.A. c'est-à-dire la société LUXREVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 juin 2008.

Pour GARAGE V. SCHARTZ S.A.

Simone FISCHER-SCHARTZ

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008095472/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 13.091.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 27 juin 2008 que:

- M. Miguel ABECASSIS ESPIRITO SANTO SILVA a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.
- Il n'est pas pourvu à son remplacement.
- Le nombre de membres du Conseil d'Administration est désormais fixé à 16 (seize).

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008095906/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Manon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 72.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA / TCG Gestion SA

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008095301/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05359. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 4.487.842,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.908.

Publication

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 juin 2008

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2008 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008095426/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008

En date du 30 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Mr. James Pope en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Clive Mace Gilchrist, Mr. Scott Edel, Mr. Alfonso De Maqua, Mr. Jürgen Meisch et Mr. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008095879/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

WPP Lux Delta Two, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.692.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 85.092.

Les comptes annuels au 22 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095193/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09639. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

WPP Lux Delta Two, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.692.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 85.092.

Les comptes annuels au 22 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095194/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09637. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Lettres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 19.559.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of LETTRES S.A., a company formed on July 6th, 1982, by deed of Maître Marc Fischbach, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, as a public limited company under Luxembourg law, published in the Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C number 249 of October 14th, 1982, having its registered office in Luxembourg-City, 12, avenue de la Porte-Neuve, registered with the register of companies an trade of Luxembourg under the number B 19.559. The Articles of Association have been modified for the last time on July 24th, 2006, by deed of Maître Martine SCHAEFFER, then notary residing in Rémich, published in the Mémorial C, number 1927 of October 13th, 2006.

The meeting is presided over by Mr Claude GEIBEN, attorney at law.

He appoints as secretary of the meeting Mrs Maria SUSCA-RADOGNA, private employee.

The meeting thereafter elects ballot judges Mr Mario DA SILVA, private employee and Mr José DOS REIS SANTOS, private employee, all having their professional address in Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The chairman reports that:

I. It results from the attendance list, drawn up and certified by the members of the steering board that the five thousand (5.000) shares nominal value of sixty-six U.S. Dollars (66.- USD) each constituting the integrality of the subscribed and fully paid in capital of three hundred thirty thousand U.S. Dollars (330.000.- USD) are duly represented at the present assembly, which consequently is regularly constituted and may deliberate and validly decide on the points on the agenda, as hereafter reproduced, all shareholders having agreed to meet without prior notice acknowledge, and having received and taken cognizance of the agenda.

II. The attendance list carrying the signature of the shareholders as represented and the members of the steering board will remain annexed to these present minutes for being submitted at the same time to the formalities of recording. The proxies of the shareholders represented, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holders will remain annexed to these presents.

III. That the agenda of this assembly is having been as follows:

1. Address by the president of the meeting;
2. Resolution to dissolve the Company and have it wound up;
3. Appointment of a liquidator;
4. Definition of the liquidator's authority and powers, which are provided for in articles 141 through 151 of Luxembourg's company law, as amended;
5. Recognition of one first down payment in the amount of € 2,500.- to the liquidator;
6. Deadlines of the liquidation proceedings;
7. Miscellaneous.

The assembly approved the declarations of the President of the steering board and after having recognized that it was regularly made up and after having deliberated there about, took unanimously the following resolutions each time by separate votes:

First resolution

The general assembly decides to wind up the Company before its term and to put it in liquidation, in accordance with articles 141 and following of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The assembly resolves to nominate liquidator Maître Marie GILMER, attorney at law, with business address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Third resolution

The assembly resolves to confer to the liquidator all authority and powers foreseen and defined in articles 141 through 151 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, with the mandate to liquidate the Company in conformity with the aforementioned law. The assembly post pones the fixing of the emoluments and remunerations of the liquidator to the end of the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The assembly decides to grant an down payment of € 2,500.- (two thousand five hundred euro) to the liquidator thus named.

Fifth resolution

The liquidator will proceed within the limits fixed by the law to the operations of realization of the assets and payment of the liabilities of the Company in order to establish the termination of the winding up on subject to the vote of the shareholders, as soon as possible.

The assembly approving the corporate accounts as of the 31.12.2007 and naming two supervisory auditors shall take place with July or August 2008.

The general assembly approving the final account of the closing of the liquidation will be held with July or August 2008.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

In faith of which, We, the undersigned notary, affix our signature and seal in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LETTRES S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite sous le numéro B 19.559 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Marc Fischbach, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juillet 1982 sous la forme d'une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, lequel acte a été publié au Mémorial, Série C no 249 du 14 octobre 1982. Les statuts de la société LETTRES S.A. ont été modifiés pour la dernière fois par un acte d'augmentation du capital social, datant du 24 juillet 2006, reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Rémich.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, avocat à la Cour.

Monsieur le Président nomme secrétaire Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Mario DA SILVA, employé privé et Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privé. Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions de soixante-six U.S. Dollars (66,- USD) chacune constituant l'intégralité du capital social de trois cent trente mille U.S. Dollars (330.000,- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, et ayant reçu l'ordre du jour.

II. Ladite liste de présence portant la signature des deux associés représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des deux associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Allocution du Président de l'Assemblée;
2. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Définition des pouvoirs du liquidateur qui seront ceux qui sont prévus par les articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 2.500,- EUR au liquidateur ainsi nommé;
6. Echéancier de la procédure de liquidation;
7. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix, et par votes séparés:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de liquidateur Maître Marie GILMER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise, définis aux articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de € 2.500,- (deux mille cinq cents euros) au liquidateur ainsi nommé.

Cinquième résolution

Le liquidateur procédera dans les limites fixées par la loi aux opérations de réalisation du passif et de l'actif de la société en vue d'établir le bilan de fin d'opérations de liquidation pour le soumettre au vote de l'assemblée des actionnaires dans les meilleurs délais possibles.

L'assemblée générale approuvant le bilan au 31.12.2007 et nommant deux commissaires vérificateurs se tiendra au courant des mois de juillet ou août 2008.

L'assemblée générale approuvant les comptes de clôture et clôturant la liquidation se tiendra au courant des mois de juillet ou août 2008.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Geiben, M. Susca-Radogna, M. Da Silva, J. Dos Reis Santos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 juillet 2008, LAC/2008/29558. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095790/5770/142.

(080110028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

WPP Lux Delta Two, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.692.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.092.

Les comptes annuels au 22 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095191/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09644. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**DEGRAUX Jean-Paul S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. Degraux).**

Siège social: L-7391 Blaschette, 23, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg E 1.322.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Théo DEGRAUX, cultivateur, époux de Madame Marie-Josée TURMES, né le 20 janvier 1949 à Luxembourg, demeurant à L-7475 Schoos, 13, rue Principale.

2) Madame Marie-Josée TURMES, épouse DEGRAUX, cultivatrice, née le 21 mars 1952 à Luxembourg, demeurant à L-7475 Schoos, 13, rue Principale.

3) Monsieur Jean-Paul DEGRAUX, cultivateur, né le 30 janvier 1985 à Luxembourg, demeurant à L-7475 Schoos, 13, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière «SCI DEGRAUX», ayant son siège social à Blaschette, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, alors de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 547 du 28 juillet 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 547 du 28 juillet 1998.

- Le fonds social est représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale antérieure de mille (1.000,-) francs chacune, représentant un capital antérieur de onze millions (11.000.000,-) de francs.

Les sociétaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les sociétaires décident de changer la dénomination sociale en DEGRAUX Jean-Paul S.C.I.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. alinéa premier. La société prend la dénomination de "DEGRAUX Jean-Paul S.C.I."

Deuxième résolution

Les sociétaires décident de convertir le capital social en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à deux cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 272.682,87).

Troisième résolution

Ils décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept euros et treize cents (EUR 17,13) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 272.682,87) à deux cent soixante-douze mille sept cents euros (EUR 272.700,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de dix-sept euros et treize cents (EUR 17,13) a été mis en espèces à la disposition de la Société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, ce dont quittance réciproque.

La valeur nominale des parts d'intérêt est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Quatrième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent il y a lieu de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-douze mille sept cents euros (EUR 272.700,-), divisé en dix mille neuf cent huit (10.908) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les parts d'intérêt sont attribuées comme suit:

| | Parts sociales |
|---|-------------------|
| 1) Monsieur Théo DEGRAUX, préqualifié, quatre mille trois cent soixante-trois parts sociales | 4.363 |
| 2) Madame Marie-Josée TURMES, préqualifiée, quatre mille trois cent soixante-trois parts sociales | 4.363 |
| 3) Monsieur Jean-Paul DEGRAUX, préqualifié, deux mille cent quatre-vingt-deux parts sociales | <u>2.182</u> |
| Total: dix mille neuf cent huit parts sociales | 10.908 |

Cinquième résolution

Les sociétaires décident d'accepter la démission de Monsieur Théo DEGRAUX, préqualifié, de son poste de gérant.

Par vote spécial ils lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Jean-Paul DEGRAUX, préqualifié, est nommé aux fonctions de gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Degraux, M. J. Degraux, J. P. Degraux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 février 2008, LAC/2008/7287. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095878/5770/65.

(080110041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Everbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.481.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juillet 2008 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008095908/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.864.

RECTIFICATIF

EXTRAIT

- Démission de Deloitte SA en qualité de Commissaire aux Comptes

- Nomination, avec effet au 28 juin 2006, de Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008095877/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.711.

Suite à la démission au 27 juin 2008 de Mlle Laura LAINE, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de sa fonction de Gérant A de la société Idea Invest (Luxembourg) S.à r.l., le conseil de gérance se compose comme suit:

1. M. Ari Danielsson, Gérant A
2. M. Marc Lefèbvre, Gérant B
3. M. Ole Hartmann Christensen, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Idea Invest (Luxembourg) S.à r.l.

Marc Lefèbvre

Gérant B

Référence de publication: 2008095869/7605/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Imprimerie du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9213 Diekirch, 2-4, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 99.493.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2008

Le mandat du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire arrive à terme et l'assemblée générale confie le contrôle des comptes annuels des exercices 2008, 2009 et 2010 de l'Imprimerie du Nord à la société PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, ayant son siège à Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Jean VANOLST

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008095833/1196/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Leadership Institute GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.386.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Juli.

Vor uns Notar Paul DECKER, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- PROCOMPETENCE, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette (RCS Luxembourg N ° B.116.108.) hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Sebastian Eberwein, wohnhaft in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette

2.- F&E bvba, eine Gesellschaft mit Sitz in B-3900 Overpelt, Waterstraat 1 (Belgien) (Banque-Carrefour des Entreprises N ° B.0865.347.292) hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Paul BOLLEN, wohnhaft in Hoefstadstraat 107 B-3600 Genk, und Frau Jolanda PRIJS, wohnhaft in Amersfoort, (Niederlande).

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „LEADERSHIP INSTITUTE GMBH.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Preizerdau.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist; im In- und im Ausland; die Beratung von Unternehmen im weitesten Sinne, von Institutionen und Organisationen sowie Einzelpersonen, insbesondere auf den Gebieten der Organisations- und Personalentwicklung, Training, Coaching und Supervision.

Dazu gehören die Entwicklung und die Organisation von Beratungskonzepten Trainings und sonstigen Veranstaltungen aller Größenordnungen, auch im Auftrag von Dritten, die Erstellung und der Vertrieb von Publikationen und Software, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 15.000,-(fünfzehntausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 150,- (einhundert fünfzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundvierzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundvierzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

| | |
|--|-----|
| 1.- PROCOMPETENCE, vorbenannt, fünfzig Anteile | 50 |
| 2.- F&E bvba, vorbenannt, fünfzig Anteile | 50 |
| Total: einhundert Anteile | 100 |

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 15.000,- (fünfzehntausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.450,- EUR.

Beschlüsse der Gesellschafter

Die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellten, haben sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Sebastian EBERWEIN, vorbenannt.

Gegenüber dritten wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben denselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of July.

Before us M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- PROCOMPETENCE, a private limited liability company having its registered office in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette (RCS Luxembourg N ° B.116.108.) here represented by its manager Mr Sebastian Eberwein, residing in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette

2.- F&E bvba, a company having its registered office at B-3900 Overpelt, Waterstraat 1 (Belgien) (Banque-Carrefour des Entreprises N ° B.0865.347.292) here duly represented by its manager Mr Herr Paul BOLLEN, residing in Hoefstadstraat 107 B-3600 Genk

Such appearing parties, represented as stated above, have drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "LEADERSHIP INSTITUTE GMBH".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Preizerdaul.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes of the company are; within the limits of Luxembourg or abroad; the Consulting of Companies, Institutions and Organisations, as well as for Individuals, in whatsoever form; especially in the domain of Organization development and the staff evolution; the Training; Coaching and Supervision.

This includes the Development and Organization of Consultingconcepts, Trainings and other Events of whatsoever order, even by order from third persons, the creation and the sale of publication and software, as well as, all other financially, industrially, estate and real estate activities which refer directly or indirectly to the object of the company or promote the same object.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 15,000.-(fifteen thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 150.- (one hundred fifty Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or more managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the signature of the managers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies: in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2008.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed as follows:

| | |
|--|-----------|
| 1.- PROCOMPETENCE, prenamed, fifty corporate units | 50 |
| 2.- F&E bvba, prenamed, fifty corporate units | <u>50</u> |
| Total: one hundred corporate units | 100 |

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,450.-.

Resolutions of the sole member

The members, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager for an undetermined period:

Mr Sebastian Eberwein prenamed.

Towards third parties the company will be bound by the sole signature of the manager.

Second resolution

The company's registered office is located at L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: S. EBERWEIN, P. BOLLEN, J. PRIJS, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29821. - Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 25. Juli 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008095895/206/207.

(080110317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Acierco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.285.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Sylvie Duvieusart-Marquant, avec adresse au 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-Sur-Syre
- Paul James Lawrence, avec adresse au 1811, Avenida Farrapes, 90220-005 Porto Alegre, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095968/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Ecofiducia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 122.580.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095952/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11929. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Renault Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008095950/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10592. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z. A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 2 mai 2008

Il a été décidé d'approuver la réélection de Mr Neil McPherson, 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, en tant qu'Administrateur de la Société pour une période de deux ans.

Il a été décidé d'approuver la réélection de Mr James B. Aird, 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, en tant qu'Administrateur de la Société pour une période de deux ans.

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers S.a.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour le compte de Standard Life Investments Global SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2008095873/1177/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Dingwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095933/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09499. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095934/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09494. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Euroconfiserie et Alimentation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095935/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09486. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Capital Investment Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.777.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2008

En date du 10 juillet 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 8 octobre 2007, de Monsieur Philippe Durand en qualité d'Administrateur et de Président
- de ratifier la cooptation, avec effet au 8 octobre 2007, de Monsieur Olivier Storme en qualité de Président et Administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Durand, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Storme en qualité de Président et d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler les mandats de Madame Sandrine Leclerq et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008095854/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

BP Bio Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.372.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095932/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09522. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

European Cosmetic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.480.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008095937/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10857. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Wichford VGB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.297.

—
*Extrait des résolutions adoptées, en date du 27 juin 2008,
lors du Conseil de Gérance de la Société*

Le siège de la Société a été transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour publication et réquisition
WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008095078/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

A.N.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.495.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008095963/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00326. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Begelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.435.

—
Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008095973/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Floropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.578.

—
Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095976/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00338. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.
